

DELIBERATION CAC019-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2020-097 du 7 octobre 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN,

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique le 12 mai 2021

Objet de la délibération : Nouvelle offre de formation du premier cycle - Faculté des Sciences

Le conseil académique réuni le 19 mai 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La nouvelle offre de formation du premier cycle de la Faculté des Sciences est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 51 voix pour et 2 abstentions ; 4 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

Fait à Angers, en format électronique.

Olivier HUISMAN

*Le Directeur général des services,
Pour le président et par
délégation*

Signé le 21 Mai 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 21 Mai 2021

DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TYPE LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE OU MASTER

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé (<i>En cas d'intitulé hors nomenclature « mention spécifique », la fiche RNCP doit être fournie avec la fiche de présentation</i>) :	Informatique
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	L
Origine de la formation (<i>préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec restructuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo. En cas de création ex-nihilo, argumenter en quelques phrases cette création</i>) :	Licence créée en 1996.
Champ de formations (<i>indiquer le champ principal dans lequel s'inscrit cette formation. Préciser le cas échéant s'il y a un champ secondaire</i>) :	STI
Etablissements (<i>indiquer les établissements qui demandent une co-accréditation</i>) :	Université d'Angers
Parcours (<i>préciser et détailler si nécessaire les différents parcours prévus dans la formation, y compris les parcours d'accès santé (L.AS)</i>) :	<p><i>La Licence mention Informatique est accessible via le portail MI (Mathématiques-Informatique) qui après 12 semaines (2 périodes) permet une spécialisation soit en mention mathématiques soit en mention informatique.</i></p> <p><i>Une Double licence sélective Mathématiques-Informatique est également proposée (rentrée 2022).</i></p> <p>Toutes les formations de Licence proposées à l'UFR Sciences en présentiel peuvent accueillir des étudiants en LAS (voir partie spécifique).</p>

Lieux de la formation (préciser le cas échéant les délocalisations) :	Faculté des Sciences Angers
Modalités d'enseignement (préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; à distance, etc.) :	Formation initiale et en présence. Les étudiants en Régime Spécifique d'Etudes (RSE) bénéficient d'une Dispense d'Assiduité (DA) ou d'un accompagnement spécifique.
Volume horaire de la formation (indiquer aussi la part d'enseignement en langues étrangères) :	En moyenne, les maquettes annuelles avoisinent 500h/étudiant à l'exception des parcours double licence, qui ont un volume horaire augmenté d'environ 25% Les étudiants suivent en moyenne 32h de TP d'anglais par an (hybride en L1, 100% présentiel ensuite).
Effectifs attendus :	La capacité d'accueil des primo-entrants en L1 MPC+MI est fixée à 200 étudiants (identique à celle précédemment proposée au sein de l'unique portail MPCIE). A la fin de la période de détermination de 12 semaines, les étudiants se répartissent entre les mentions de Mathématiques, Informatique et Physique-Chimie. 70 étudiants sont attendus en L3 mention Informatique.
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :	
Accords internationaux particuliers :	
Conventionnement avec une institution privée française :	

On trouvera ici :

- soit les éléments supplémentaires permettant d'apprécier les évolutions et/ou améliorations par rapport à la précédente période lors d'un renouvellement, *notamment les éléments en réponse aux recommandations de l'évaluation Hcéres du bilan*
- soit les éléments permettant d'apprécier la demande de création de formation (contenus, débouchés professionnels, poursuites d'études, équipe pédagogique...).

Dans le cadre du NCU Thélème, la licence mention Informatique, comme les autres formations de Licence portées par l'UFR Sciences va avoir sa structure profondément modifiée :

- Abandon de la semestrialisation au profit de 5 périodes de 6 semaines courant de septembre à juin
- Un contrat pédagogique signé après entretien individuel par tous les étudiants de L1 consécutif à une première période de L1 (BienvenUA) d'intégration
- Un contrôle continu intégral calé sur ces périodes
- Une seconde chance qui permet à l'étudiant un choix des notes à améliorer
- Une compensation s'appliquant, *via* des compensations au sein de blocs cohérents, après la seconde chance ce qui permet aux étudiants d'actionner tous les moyens de progression possibles
- Une approche programme par compétences déployée au cours du contrat
- Un jury unique d'année
- Un conseil de perfectionnement plus ouvert au monde socio-économique.

S'y ajoutent d'autres dispositifs autour du tutorat, de l'engagement étudiant et du lien avec les lycées et lycéens. Derrière chaque action, les outils d'innovation pédagogique, numériques notamment, sont interrogés.

De surcroît, toujours dans le cadre de Thélème, un e-portfolio de l'étudiant va être progressivement déployé.

Enfin, dans la continuité du travail en cours concernant la professionnalisation des Licences (projet personnel professionnel de l'étudiant, TER de L3, stages facultatifs à tous les niveaux) et après expérimentation (en cours de déploiement en Licence SVT), des passerelles entre Licence et BUT pourront être envisagées.

L'UFR à travers l'action de son chargé d'action, continuera et intensifiera son accompagnement des étudiants souhaitant une mobilité internationale et complémentirement prolongera ses efforts pour bien accueillir les étudiants étrangers.

La majorité des licences de l'Université d'Angers comprennent une option Santé sous la forme d'un parcours de Licence enrichie permettant l'accès aux 5 filières de santé : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Masso Kinésithérapie. Le terme de L.AS pour « licence accès santé » leur est réservé. Les L.AS sont ouvertes aux étudiants L1, L2, L3. L'étudiant suit les cours de la licence classique et enrichit son parcours via une option « Accès Santé ». En première année de Licence, le recrutement est réalisé via ParcoursUP (capacité limitée). En 2e et 3e année de licence, l'inscription se fait via le système web de l'UA.

Au cours des 3 années de licence, le nombre de candidatures pour les filières santé est limité à deux (L1 et L2, ou L2 et L3 ou L1 et L3).

L'option santé propose 10 modules « Accès Santé » dispensés à distance.

Les étudiants en LAS suivent 100% de leur Licence et doivent, en parallèle :

- valider 5 modules en 1^{re} chance d'accès aux filières de santé : 80 h de cours à distance avec examen en présentiel. En 2^e chance, 7 modules sont à valider. Les modules déjà validés en 1^{re} chance restent acquis. En fonction du parcours antérieur des étudiants, ces modules peuvent être acquis sur compétence. (*Etudiants ayant validés une PACES ou PluriPASS et les étudiants en CPGE*)

- réaliser un Projet Santé (CV et fiche métier) pour lequel ils seront également accompagnés par une psychologue de l'orientation du SUJO-IP.

La sélection pour accéder aux filières de santé, s'effectue alors via deux groupes d'épreuves. L'étude des meilleurs dossiers académiques des étudiants en termes de notes et de classements, le projet santé et les modules de l'accès santé correspond au **1^{er} groupe d'épreuves**, puis le passage d'oraux (mini-entrevues multiples) constitue le **2nd groupe d'épreuves**. A l'issue de ces résultats, l'étudiant devra avoir validé son niveau de licence en cours et être éligible selon les conditions ci-dessus.

Quel que soit le niveau d'entrée (L1, L2 ou L3), les étudiants validant cette sélection sont intégrés en seconde année de santé.

L'option Accès Santé est proposée aux étudiants inscrits en L.AS de l'Université d'Angers, du Mans Université, des facultés libres de l'Ouest (UCO-Angers) (Licences en convention avec l'UA), CPGE conventionnées avec UA et LMU, des IFSI (Sarthe Mayenne Maine et Loire), ainsi que les formations du Maine et Loire permettant

DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TYPE LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE OU MASTER

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021 VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé (<i>En cas d'intitulé hors nomenclature « mention spécifique », la fiche RNCP doit être fournie avec la fiche de présentation</i>) :	Licence mention Physique, Chimie
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	L
Origine de la formation (<i>préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec restructuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo. En cas de création ex-nihilo, argumenter en quelques phrases cette création</i>) :	Renouvellement avec un changement d'intitulé pour l'un des quatre parcours (parcours PC, Physique-Chimie devient LMPC, Lumière, Molécule et Physique-Chimie) La mention Physique Chimie est accessible par le portail MPC (évolution du portail MPCIE) <i>via</i> Parcoursup pour la première année. Cette évolution de portail qui se met en place dès la rentrée 2021 est justifiée par la réforme du baccalauréat et le déploiement du projet Thélème à l'université d'Angers.
Champ de formations (<i>indiquer le champ principal dans lequel s'inscrit cette formation. Préciser le cas échéant s'il y a un champ secondaire</i>) :	STI
Etablissements (<i>indiquer les établissements qui demandent une co-accréditation</i>) :	-
Parcours (<i>préciser et détailler si nécessaire les différents parcours prévus dans la formation, y compris les parcours d'accès santé (L.AS)</i>) :	La troisième année de Licence mention Physique-Chimie propose 4 parcours : - Physique et Applications (PA) - Chimie-Environnement (CE) - Lumière, Molécule et Physique-Chimie (LMPC) - Chimie-Médicament (CMed)

	<p>Les 4 parcours, sont accessibles via le portail, MPC (Mathématiques-Physique-Chimie) qui après 12 semaines (2 périodes) permet une spécialisation au sein des mentions Mathématiques ou Physique-Chimie.</p> <p>Les deux parcours de chimie pure (CE et CMed) sont également accessibles via le portail SVTC (Sciences de la Vie, de la Terre et Chimie). Dans ce second cas, une spécialisation est opérée après 12 semaines (entre Géosciences et Biologie-Chimie) puis en cours de seconde année (entre les deux parcours de chimie et trois de biologie).</p> <p>Deux Coursus Master Ingénierie (CMI), Chimie-Environnement (CE) et Photonique-Signal-Imagerie (PSI), sont rattachés à la Licence, et aux masters mention "Chimie" et mention "Physique Fondamentale et Application".</p> <p>Toutes les formations de Licence proposées à l'UFR Sciences peuvent accueillir des étudiants en LAS (voir partie spécifique).</p>
Lieux de la formation (préciser le cas échéant les délocalisations) :	Université Angers- UFR Sciences
Modalités d'enseignement (préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation ; à distance, etc.) :	Formation initiale. Présentiel
Volume horaire de la formation (indiquer aussi la part d'enseignement en langues étrangères) :	<p>En moyenne, les maquettes annuelles avoisinent 500h/étudiant.</p> <p>Les étudiants inscrits en Coursus Master Ingénierie valident des crédits en plus des 180 de la Licence.</p> <p>Les étudiants suivent en moyenne 32h de TP d'anglais par an (hybride en L1, 100% présentiel ensuite</p>
Effectifs attendus :	<p>100 en L1 et L2</p> <p>70 en L3 tous parcours confondus</p>
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :	-
Accords internationaux particuliers :	-
Conventionnement avec une institution privée française :	-

Dans le cadre du NCU Thélème, la licence mention Mathématiques, comme les autres formations de Licence portées par l'UFR Sciences va avoir sa structure profondément modifiée :

- Abandon de la semestrialisation au profit de 5 périodes de 6 semaines courant de septembre à juin
- Un contrat pédagogique signé après entretien individuel par tous les étudiants de L1 consécutif à une première période de L1 (BienvenUA) d'intégration
- Un contrôle continu intégral calé sur ces périodes
- Une seconde chance qui permet à l'étudiant un choix des notes à améliorer
- Une compensation s'appliquant, via des compensations au sein de blocs cohérents, après la seconde chance ce qui permet aux étudiants d'actionner tous les moyens de progression possibles
- Une approche programme par compétences déployée au cours du contrat
- Un jury unique d'année
- Un conseil de perfectionnement plus ouvert au monde socio-économique.

S'y ajoutent d'autres dispositifs autour du tutorat, de l'engagement étudiant et du lien avec les lycées et lycéens. Derrière chaque action, les outils d'innovation pédagogique, numériques notamment, sont interrogés. De surcroît, toujours dans le cadre de Thélème, un e-portfolio de l'étudiant va être progressivement déployé.

Enfin, dans la continuité du travail en cours concernant la professionnalisation des Licences (projet personnel professionnel de l'étudiant, TER de L3, stages facultatifs à tous les niveaux) et après expérimentation (en cours de déploiement en Licence SVT), des passerelles entre Licence et BUT pourront être envisagées.

Par ailleurs

1) La durée obligatoire du stage obligatoire de L3 passera de 15 jours à 4 semaines ;

2) Le changement d'intitulé d'un parcours, de PC à LMPC permet d'afficher une coloration « Lumière, Molécule » en rapport avec le master Lumomat, Lumière, Molécule, Matière, porté par l'Université d'Angers (master 1 à Nantes ou Rennes, master 2 à Angers) dans le cadre de l'EUR LUMOMAT obtenu en 2020 pour dix années (portage UA). Comme pour le PC anciennement, les enseignements de ce parcours seront mutualisés avec le parcours PA (pour la physique) et les parcours CE et CMED pour la chimie, et permettra aux étudiants d'individualiser leur parcours.

L'UFR à travers l'action de son chargé d'action, continuera et intensifiera son accompagnement des étudiants souhaitant une mobilité internationale et complémentarément prolongera ses efforts pour bien accueillir les étudiants étrangers.

La majorité des licences de l'Université d'Angers comprennent une option Santé sous la forme d'un parcours de Licence enrichie permettant l'accès aux 5 filières de santé : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Masso Kinésithérapie. Le terme de L.AS pour « licence accès santé » leur est réservé. Les L.AS sont ouvertes aux étudiants L1, L2, L3. L'étudiant suit les cours de la licence classique et enrichit son parcours via une option « Accès Santé ». En première année de Licence, le recrutement est réalisé via ParcoursUP (capacité limitée). En 2e et 3e année de licence, l'inscription se fait via le système web de l'UA.

Au cours des 3 années de licence, le nombre de candidatures pour les filières santé est limité à deux (L1 et L2, ou L2 et L3 ou L1 et L3).

L'option santé propose 10 modules « Accès Santé » dispensés à distance.

Les étudiants en LAS suivent 100% de leur Licence et doivent, en parallèle :

- valider 5 modules en 1^{re} chance d'accès aux filières de santé : 80 h de cours à distance avec examen en présentiel. En 2^e chance, 7 modules sont à valider. Les modules déjà validés en 1^{re} chance restent acquis.

En fonction du parcours antérieur des étudiants, ces modules peuvent être acquis sur compétence.
(Etudiants ayant validés une PACES ou PluriPASS et les étudiants en CPGE)

- réaliser un Projet Santé (CV et fiche métier) pour lequel ils seront également accompagnés par une psychologue de l'orientation du SUIO-IP.

La sélection pour accéder aux filières de santé, s'effectue alors via deux groupes d'épreuves. L'étude des meilleurs dossiers académiques des étudiants en termes de notes et de classements, le projet santé et les modules de l'accès santé correspond au **1^{er} groupe d'épreuves**, puis le passage d'oraux (mini-entrevues multiples) constitue le **2nd groupe d'épreuves**. A l'issue de ces résultats, l'étudiant devra avoir validé son niveau de licence en cours et être éligible selon les conditions ci-dessus.

Quel que soit le niveau d'entrée (L1, L2 ou L3), les étudiants validant cette sélection sont intégrés en seconde année de santé.

L'option Accès Santé est proposée aux étudiants inscrits en L.AS de l'Université d'Angers, du Mans Université, des facultés libres de l'Ouest (UCO-Angers) (Licences en convention avec l'UA), CPGE conventionnées avec UA et LMU, des IFSI (Sarthe Mayenne Maine et Loire), ainsi que les formations du Maine et Loire permettant l'ouverture à ces candidatures (cf textes de loi).

DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TYPE LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE OU MASTER

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé <i>(En cas d'intitulé hors nomenclature « mention spécifique », la fiche RNCP doit être fournie avec la fiche de présentation) :</i>	SVT – Sciences de la vie et de la Terre
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	L - Licence
Origine de la formation <i>(préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec restructuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo. En cas de création ex-nihilo, argumenter en quelques phrases cette création) :</i>	<p>Renouvellement de formation avec restructuration en lien avec la réforme du baccalauréat et le projet NCU Thélème mis en place dès 2021 pour les L1.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un nouveau portail SVTC qui permet d'accueillir les étudiants souhaitant s'orienter vers une licence mention SVT ou Physique-Chimie. - Répartition annuelle des enseignements sur 5 périodes de 6 semaines au lieu de 2 semestres.
Champ de formations <i>(indiquer le champ principal dans lequel s'inscrit cette formation. Préciser le cas échéant s'il y a un champ secondaire) :</i>	STI
Etablissements <i>(indiquer les établissements qui demandent une co-accréditation) :</i>	UFR Sciences Angers

<p>Parcours (préciser et détailler si nécessaire les différents parcours prévus dans la formation, y compris les parcours d'accès santé (L.AS)) :</p>	<p>Le portail SVTC (Sciences de la Vie, de la Terre et Chimie) permet, après 12 semaines (2 périodes) communes, une spécialisation au sein de deux pré-parcours, Géosciences et Biologie-Chimie. En cours de seconde année, les étudiants de Biologie-Chimie se spécialisent ce qui conduit, en tout, à 7 parcours au sein de deux mentions.</p> <p>Les deux parcours de Chimie sont détaillés dans la fiche mention Physique-Chimie.</p> <p>5 parcours sont proposés au sein de la Licence mention SVT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Biologie Cellulaire et Moléculaire & Physiologie (BCMP) - Biologie des Organismes et des Populations (BOP) - Géosciences et Environnement (GE) - Sciences des Productions Végétales (SPV) - Diffusion du Savoir et Culture Scientifique (DSCS)* <p>Un Cursus Master Ingénierie (CMI) du réseau Figure, le CMI Biologie Systémique du Végétal (BSV) est rattaché au parcours SPV et au master mention Biologie Végétale (BV)</p> <p>Un accès aux 5 filières de santé de UFR Santé (Licence option Accès Santé - L.AS) est proposé en option sélective sur les 3 années de la formation.</p> <p>* Le parcours DSCS est suspendu, rattaché aux mentions Mathématiques et SVT, et accessible après 120 crédits validés à l'université</p>
<p>Lieux de la formation (préciser le cas échéant les délocalisations) :</p>	<p>UFR Sciences – Université d'Angers</p>
<p>Modalités d'enseignement (préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; à distance, etc.) :</p>	<p>Formation initiale et en présence.</p> <p>Les étudiants en Régime Spécifique d'Etudes (RSE) bénéficient d'une Dispense d'Assiduité (DA) ou d'un accompagnement spécifique.</p>
<p>Volume horaire de la formation (indiquer aussi la part d'enseignement en langues étrangères) :</p>	<p>En moyenne, les maquettes annuelles avoisinent 500h/étudiant.</p> <p>Les étudiants inscrits en Cursus Master Ingénierie valident des crédits en plus des 180 de la Licence.</p>

	Les étudiants suivent en moyenne 32h de TP d'anglais par an (hybride en L1, 100% présentiel ensuite).
Effectifs attendus :	<p>La capacité d'accueil des primo-entrants en L1 SVTC est fixée à 310 étudiants (LAS compris). A la fin de la période de détermination de 12 semaines, les étudiants se répartissent entre pré-spécialités Géosciences et Biologie-Chimie. Une seconde spécialisation en cours de seconde année permet d'intégrer la L3 dans un des 7 parcours disponibles au sein des mentions Physique-Chimie (2 sur 4) et SVT (5).</p> <p>Les effectifs attendus (incluant les L.AS) sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L1 : 310 (capacités Parcoursup = 280 + 30 LAS) - L2 : 300 - L3 (SVT) : 260
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :	NON
Accords internationaux particuliers :	<p>Un service des relations internationales facilite les démarches de mobilités (conventions ERASMUS et Hors ERASMUS).</p> <p>Pas d'accord international particulier</p>
Conventionnement avec une institution privée française :	Convention avec les Facultés Libres de l'Ouest-UCO
<p>On trouvera ici :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit les éléments supplémentaires permettant d'apprécier les évolutions et/ou améliorations par rapport à la précédente période lors d'un renouvellement, <i>notamment les éléments en réponse aux recommandations de l'évaluation Hcéres du bilan</i> - soit les éléments permettant d'apprécier la demande de création de formation (contenus, débouchés professionnels, poursuites d'études, équipe pédagogique...). <p>Dans le cadre du NCU Thélème, la licence mention SVT, comme les autres formations de Licence portées par l'UFR Sciences va avoir sa structure profondément modifiée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Abandon de la semestrialisation au profit de 5 périodes de 6 semaines courant de septembre à juin - Un contrat pédagogique signé après entretien individuel par tous les étudiants de L1 consécutif à une première période de L1 (BienvenUA) d'intégration - Un contrôle continu intégral calé sur ces périodes - Une seconde chance qui permet à l'étudiant un choix des notes à améliorer - Une compensation s'appliquant au sein de blocs cohérents, après la seconde chance ce qui permet aux étudiants d'actionner tous les moyens de progression possibles - Une approche programme par compétences déployée au cours du contrat - Un jury unique d'année - Un conseil de perfectionnement plus ouvert au monde socio-économique. 	

S'y ajoutent d'autres dispositifs autour du tutorat, de l'engagement étudiant et du lien avec les lycées et lycéens. Derrière chaque action, les outils d'innovation pédagogique, numériques notamment, sont interrogés. *De surcroît, toujours dans le cadre de Thélème, un e-portfolio de l'étudiant va être progressivement déployé.*

Enfin, dans la continuité du travail en cours concernant la professionnalisation des Licences (projet personnel professionnel de l'étudiant, TER de L3, stages facultatifs à tous les niveaux) et après expérimentation (en cours de déploiement en Licence SVT), des passerelles entre Licence et BUT pourront être envisagées.

Si des stages sont pour le moment complexes à rendre obligatoires en L3 en raison du flux d'étudiants, un travail en projet et en immersion dans les laboratoires de recherche est en réflexion.

La majorité des licences de l'Université d'Angers comprennent une option Santé sous la forme d'un parcours de Licence enrichie permettant l'accès aux 5 filières de santé : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Masso Kinésithérapie. Le terme de L.AS pour « licence accès santé » leur est réservé. Les L.AS sont ouvertes aux étudiants L1, L2, L3. L'étudiant suit les cours de la licence classique et enrichit son parcours via une option « Accès Santé ». En première année de Licence, le recrutement est réalisé via ParcoursUP (capacité limitée). En 2e et 3e année de licence, l'inscription se fait via le système web de l'UA.

Au cours des 3 années de licence, le nombre de candidatures pour les filières santé est limité à deux (L1 et L2, ou L2 et L3 ou L1 et L3).

L'option santé propose 10 modules « Accès Santé » dispensés à distance.

Les étudiants en LAS suivent 100% de leur Licence et doivent, en parallèle :

- valider 5 modules en 1^{re} chance d'accès aux filières de santé : 80 h de cours à distance avec examen en présentiel. En 2e chance, 7 modules sont à valider. Les modules déjà validés en 1^{re} chance restent acquis. En fonction du parcours antérieur des étudiants, ces modules peuvent être acquis sur compétence. *(Etudiants ayant validés une PACES ou PluriPASS et les étudiants en CPGE)*

- réaliser un Projet Santé (CV et fiche métier) pour lequel ils seront également accompagnés par une psychologue de l'orientation du SUIO-IP.

La sélection pour accéder aux filières de santé, s'effectue alors via deux groupes d'épreuves. L'étude des meilleurs dossiers académiques des étudiants en termes de notes et de classements, le projet santé et les modules de l'accès santé correspond au

1^{er} groupe d'épreuves, puis le passage d'oraux (mini-entrevues multiples) constitue le **2nd groupe d'épreuves**. A l'issue de ces résultats, l'étudiant devra avoir validé son niveau de licence en cours et être éligible selon les conditions ci-dessus.

Quel que soit le niveau d'entrée (L1, L2 ou L3), les étudiants validant cette sélection sont intégrés en seconde année de santé.

L'option Accès Santé est proposée aux étudiants inscrits en L.AS de l'Université d'Angers, du Mans Université, des facultés libres de l'Ouest (UCO-Angers) (Licences en convention avec l'UA), CPGE conventionnées avec UA et LMU, des IFSI (Sarthe Mayenne Maine et Loire), ainsi que les formations du Maine et Loire permettant l'ouverture à ces candidatures (cf textes de loi).

DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TYPE LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE OU MASTER

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation : Université d'Angers

La formation	
Intitulé :	Licence de Mathématiques
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	L
Origine de la formation :	<p>La licence de mathématiques existe depuis la création de la faculté des sciences.</p> <p>A cette licence, s'est ajouté un parcours à distance dont la L3 a ouvert en 2004 et la L2 en 2018, suite à des appels à projet innovant de la région (UVPL) pour la L3 et de l'université pour la L2.</p> <p>Une double licence mathématiques-économie a été créée à la rentrée 2017 et a vu sa première promotion finir la licence en 2020.</p> <p>La création d'une double licence mathématiques-informatique est prévue pour la rentrée 2022.</p> <p>Un parcours préparatoire au professorat des écoles, adossé à la licence de mathématiques, et en collaboration avec le lycée Bergson ouvre pour la rentrée 2021.</p>
Champ de formations	STI
Etablissements	Université d'Angers

<p>Parcours (préciser et détailler si nécessaire les différents parcours prévus dans la formation, y compris les parcours d'accès santé (L.AS)) :</p>	<p>La Licence mention Mathématiques est accessible en L1 via 2 portails, MPC (Mathématiques-Physique-Chimie) et MI (Mathématiques-Informatique) qui après 12 semaines (2 périodes) permettent une spécialisation dans un des parcours de la mention mathématiques. Cette dernière propose trois parcours à 60 ECTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcours mathématiques - Parcours mathématiques appliquées - Parcours Diffusion du Savoir et Culture Scientifique (DSCS) - Auxquels s'additionnent 3 autres enrichis : - Un parcours PPPE développé en association avec le Lycée Bergson - Un parcours de double Licence Mathématiques-Économie avec la Faculté de Droit-Economie-Gestion - Un parcours de double Licence Mathématiques-Informatique (ouverture 2022) <p>Une L2 et une L3 de mathématiques 100% à distance sont également proposées.</p> <p>Sur ParcoursUP, la Licence mention Mathématiques est accessible à travers ses portails non sélectifs MPC et MI et par ses doubles Licences (sélectives) et le parcours PPPE. Les L2 et L3 MAD (Maths à Distance) sont accessibles après une L1/L2 ou via une commission de validation des acquis. Le parcours DSCS est suspendu, rattaché aux mentions Mathématiques et SVT, et accessible après 120 crédits validés à l'université.</p> <p>Toutes les formations de Licence proposées à l'UFR Sciences en présentiel peuvent accueillir des étudiants en LAS (voir partie spécifique).</p>
<p>Lieux de la formation (préciser le cas échéant les délocalisations) :</p>	<p>Les enseignements sont proposés sur le site de la Faculté des Sciences. Les enseignements d'économie des parcours math appli et double licence math-éco ont lieu en faculté de droit-économie-gestion. Les enseignements du parcours PPPE sont répartis pour moitié entre la faculté des sciences et le lycée Bergson.</p>
<p>Modalités d'enseignement (préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation ; à distance, etc.) :</p>	<p>Le parcours Maths à distance est proposé à distance et fait donc appel à un panel d'enseignements dispensés par voie numérique. Il accueille des étudiants en formation initiale et continue. Tous les autres parcours sont en formation initiale et en présence.</p>
<p>Volume horaire de la formation (indiquer aussi la part d'enseignement en langues étrangères) :</p>	<p>En moyenne, les maquettes annuelles avoisinent 500h/étudiant, à l'exception des parcours de double licence, qui présentent un volume horaire augmenté d'environ 25%.</p> <p>Les étudiants suivent en moyenne 32h de TP d'anglais par an (hybride en L1, 100% présentiel ensuite).</p>

	La L3 à distance est jaugée à 550h dont 44,5h d'anglais. La L2 à distance propose actuellement 357h qu'il est prévu de compléter à 500h.
Effectifs attendus :	<p>La capacité d'accueil des primo-entrants en L1 MPC+MI est fixée à 200 étudiants (identique à celle précédemment proposée au sein de l'unique portail MPCIE). A la fin de la période de détermination de 12 semaines, les étudiants se répartissent entre les mentions de Mathématiques, Informatique et Physique-Chimie.</p> <p>Environ 80-100 étudiants répartis entre les différents parcours présentiel sont attendus en L3. En Maths à distance, les prévisions font état de 70 étudiants en L2 et 100 en L3.</p>
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :	Lycée Bergson, pour le parcours PPPE
Accords internationaux particuliers :	
Conventionnement avec une institution privée française :	
<p>On trouvera ici :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit les éléments supplémentaires permettant d'apprécier les évolutions et/ou améliorations par rapport à la précédente période lors d'un renouvellement, <i>notamment les éléments en réponse aux recommandations de l'évaluation Hcéres du bilan</i> - soit les éléments permettant d'apprécier la demande de création de formation (contenus, débouchés professionnels, poursuites d'études, équipe pédagogique...). <p>Dans le cadre du NCU Thélème, la licence mention Mathématiques, comme les autres formations de Licence portées par l'UFR Sciences va avoir sa structure profondément modifiée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Abandon de la semestrialisation au profit de 5 périodes de 6 semaines courant de septembre à juin - Un contrat pédagogique signé après entretien individuel par tous les étudiants de L1 consécutif à une première période de L1 (BienvenUA) d'intégration - Un contrôle continu intégral calé sur ces périodes - Une seconde chance qui permet à l'étudiant un choix des notes à améliorer - Une compensation s'appliquant, via des compensations au sein de blocs cohérents, après la seconde chance ce qui permet aux étudiants d'actionner tous les moyens de progression possibles - Une approche programme par compétences déployée au cours du contrat - Un jury unique d'année - Un conseil de perfectionnement plus ouvert au monde socio-économique. <p>S'y ajoutent d'autres dispositifs autour du tutorat, de l'engagement étudiant et du lien avec les lycées et lycéens. Derrière chaque action, les outils d'innovation pédagogique, numériques notamment, sont interrogés. <i>De surcroît, toujours dans le cadre de Thélème, un e-portfolio de l'étudiant va être progressivement déployé.</i></p> <p><i>Enfin, dans la continuité du travail en cours concernant la professionnalisation des Licences (projet personnel professionnel de l'étudiant, TER de L3, stages facultatifs à tous les niveaux) et après</i></p>	

expérimentation (en cours de déploiement en Licence SVT), des passerelles entre Licence et BUT pourront être envisagées.

L'UFR à travers l'action de son chargé d'action, continuera et intensifiera son accompagnement des étudiants souhaitant une mobilité internationale et complémentarément prolongera ses efforts pour bien accueillir les étudiants étrangers.

La majorité des licences de l'Université d'Angers comprennent une option Santé sous la forme d'un parcours de Licence enrichie permettant l'accès aux 5 filières de santé : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Masso Kinésithérapie. Le terme de L.AS pour « licence accès santé » leur est réservé. Les L.AS sont ouvertes aux étudiants L1, L2, L3. L'étudiant suit les cours de la licence classique et enrichit son parcours via une option « Accès Santé ». En première année de Licence, le recrutement est réalisé via ParcoursUP (capacité limitée). En 2e et 3e année de licence, l'inscription se fait via le système web de l'UA.

Au cours des 3 années de licence, le nombre de candidatures pour les filières santé est limité à deux (L1 et L2, ou L2 et L3 ou L1 et L3).

L'option santé propose 10 modules « Accès Santé » dispensés à distance.

Les étudiants en LAS suivent 100% de leur Licence et doivent, en parallèle :

- valider 5 modules en 1^{re} chance d'accès aux filières de santé : 80 h de cours à distance avec examen en présentiel. En 2^e chance, 7 modules sont à valider. Les modules déjà validés en 1^{re} chance restent acquis. En fonction du parcours antérieur des étudiants, ces modules peuvent être acquis sur compétence. (Etudiants ayant validés une PACES ou PluriPASS et les étudiants en CPGE)

- réaliser un Projet Santé (CV et fiche métier) pour lequel ils seront également accompagnés par une psychologue de l'orientation du SUIO-IP.

La sélection pour accéder aux filières de santé, s'effectue alors via deux groupes d'épreuves. L'étude des meilleurs dossiers académiques des étudiants en termes de notes et de classements, le projet santé et les modules de l'accès santé correspond au **1^{er} groupe d'épreuves**, puis le passage d'oraux (mini-entrevues multiples) constitue le **2nd groupe d'épreuves**. A l'issue de ces résultats, l'étudiant devra avoir validé son niveau de licence en cours et être éligible selon les conditions ci-dessus.

Quel que soit le niveau d'entrée (L1, L2 ou L3), les étudiants validant cette sélection sont intégrés en seconde année de santé.

L'option Accès Santé est proposée aux étudiants inscrits en L.AS de l'Université d'Angers, du Mans Université, des facultés libres de l'Ouest (UCO-Angers) (Licences en convention avec l'UA), CPGE conventionnées avec UA et LMU, des IFSI (Sarthe Mayenne Maine et Loire), ainsi que les formations du Maine et Loire permettant l'ouverture à ces candidatures (cf textes de loi).

DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TYPE LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE OU MASTER

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation : Université d'Angers

La formation	
Intitulé (préciser le cas échéant si l'intitulé est hors nomenclature) :	Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	LP
Origine de la formation (préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec restructuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo.) :	Renouvellement à l'identique. Créée en 2003, cette Licence professionnelle est une des premières ouvertes dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables. Elle fonctionne alors en partenariat avec l'UCO et le Lycée Saint Aubin la Salle (parcours génie électrique : photovoltaïque et l'éolien, formation initiale et continue) avant de s'enrichir en 2012 d'un nouveau parcours (génie thermique, maîtrise de l'énergie et isolation des bâtiments, apprentissage uniquement) grâce à un partenariat avec le Lycée Jean Moulin. Depuis 2017, suite à l'abandon des structures privées, seul le parcours génie thermique fonctionne.
Champ de formations (indiquer le champ principal dans lequel s'inscrit cette formation. Préciser le cas échéant s'il y a un champ secondaire) :	Science, technologie et ingénierie
Etablissements (indiquer les établissements qui demandent une co-accréditation) :	Université d'Angers, Faculté de Science
Parcours (préciser et, sauf dans le cas d'un renouvellement à l'identique, détailler les différents parcours prévus dans la formation) :	Génie thermique

Lieux de la formation (préciser le cas échéant les délocalisations) :	Université d'Angers, Faculté de Science Lycée Jean Moulin, Angers
Modalités d'enseignement (préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; à distance, etc.) :	Formation uniquement en apprentissage en présentiel
Volume horaire de la formation (préciser les volumes par année ; indiquer aussi la part d'enseignement disciplinaire en langue étrangère et la part d'enseignement de langues vivantes) :	480 h (hors projet tuteuré et stage industriel) 21 h Anglais
Effectifs attendus :	15 étudiants
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :	Lycée Jean Moulin, Angers
Accords internationaux particuliers :	-
Conventionnement avec une institution privée française :	-
<p>On trouvera ici :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit les éléments supplémentaires permettant d'apprécier les évolutions et/ou améliorations par rapport à la précédente période lors d'un renouvellement, <i>notamment les éléments en réponse aux recommandations de l'évaluation Hcéres du bilan</i> - soit les éléments permettant d'apprécier la demande de création de formation (contenus, débouchés professionnels, poursuites d'études, équipe pédagogique...). <p>La future mouture de la formation prolongera l'actuelle qui dans ses modifications a tenu compte des remarques de l'HCERES faites lors de la précédente évaluation.</p> <p>La licence MEEDD a une finalité bien spécifique sur l'expertise énergétique des bâtiments existants. Les formations concurrentes sont plus orientées sur la maîtrise générale de l'énergie. La démarche est déclinée en deux phases :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réduire le besoin énergétique des bâtiments en agissant dans une première phase sur le bâti (isolation, conception architecturale bioclimatique) 2. Optimiser la consommation énergétique en intégrant les systèmes performants, et intégrant des Énergies Renouvelables (solaire, bois...) <p>Actuellement les proportions entre CM, TD et TP sont respectivement de 45%, 28% et 26%. La partie pratique de la formation se fait majoritairement en entreprise (2semaine/mois de septembre à mars, ensuite d'avril à aout exclusivement en entreprise).</p> <p>Les critères de sélection des candidats sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le niveau d'enseignement scientifique et technique • L'avis de poursuite d'études du diplôme précédent • L'adéquation du diplôme précédent avec le Génie Énergétique 	

- La diversification et la complémentarité de l'origine des candidats
- La capacité du candidat à trouver rapidement son entreprise d'accueil

L'insertion des étudiants dans le monde professionnel est de plus de 80% dès la fin de la formation en excluant la poursuite d'études.

L'équipe pédagogique a été réduite de 70 personnes à 42 personnes comme suit :

- 25 professionnels (59%)
- 10 enseignants- chercheurs UA (24%) en incluant les encadrements de stages
- 7 enseignants du Lycée technique JM (17%)

La cohérence des enseignements dispensés par les professionnels est assurée par le responsable pédagogique de chaque unité d'enseignement qui vérifie la complémentarité des contenus et coordonne la rédaction des épreuves terminales.

La présence des professionnels représente la force de cette formation et est appréciée des étudiants qui peuvent commencer à élaborer leur réseau professionnel.

DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TYPE LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE OU MASTER

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021 VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation :

La formation	
Intitulé (<i>En cas d'intitulé hors nomenclature « mention spécifique », la fiche RNCP doit être fournie avec la fiche de présentation</i>) :	Licence Professionnelle Mention Gestion des organisations agricoles et agroalimentaires. Parcours Manager en Entreprise d'Horticulture et Paysage
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	LP
Origine de la formation (<i>préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec restructuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo. En cas de création ex-nihilo, argumenter en quelques phrases cette création</i>) :	Renouvellement à l'identique La formation a évolué en cours de contrat pour notamment s'ouvrir à l'apprentissage (contrat professionnel possible avant 2018).
Champ de formations (<i>indiquer le champ principal dans lequel s'inscrit cette formation. Préciser le cas échéant s'il y a un champ secondaire</i>) :	STI
Etablissements (<i>indiquer les établissements qui demandent une co-accréditation</i>) :	
Parcours (<i>préciser et détailler si nécessaire les différents parcours prévus dans la formation, y compris les parcours d'accès santé (L.AS)</i>) :	Un seul parcours Manager en Entreprise d'Horticulture et Paysage

Lieux de la formation (préciser le cas échéant les délocalisations) :	Faculté des sciences, Université d'Angers et Lycée du Fresne, Angers
Modalités d'enseignement (préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; à distance, etc.) :	Formation initiale, Formation en apprentissage : en présentiel Formation continue dispositif VAE : à distance
Volume horaire de la formation (indiquer aussi la part d'enseignement en langues étrangères) :	550 heures dont 30 h en anglais.
Effectifs attendus :	20 étudiants, toutes modalités d'enseignement confondues (FI, apprentissage)
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :	Etablissement Public d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (en résumé EPLEFPA) d' Angers Le Fresne-Segré, BP 43627, 49036 Angers Cedex 01
Accords internationaux particuliers :	
Conventionnement avec une institution privée française :	
<p>On trouvera ici :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit les éléments supplémentaires permettant d'apprécier les évolutions et/ou améliorations par rapport à la précédente période lors d'un renouvellement, notamment les éléments en réponse aux recommandations de l'évaluation Hcéres du bilan - soit les éléments permettant d'apprécier la demande de création de formation (contenus, débouchés professionnels, poursuites d'études, équipe pédagogique...). <p>La licence Professionnelle a été accréditée pour l'apprentissage en 2018. Elle peut désormais accueillir les étudiants en formation initiale, en contrat de professionnalisation et en alternance.</p>	

Si la présente mention comprend une option « accès santé » (L.AS), décrire succinctement le dispositif :

pas d'option acces santé pour cette formation

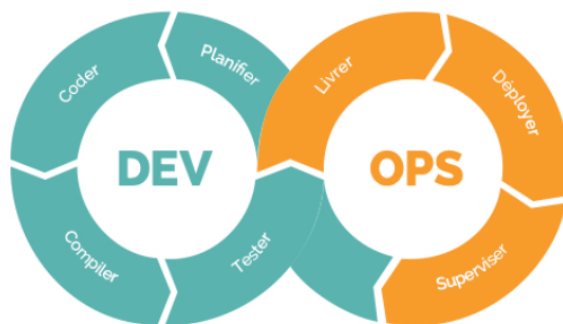
DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TYPE LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE OU MASTER

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021 VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation : Université d'Angers

La formation	
Intitulé (<i>En cas d'intitulé hors nomenclature « mention spécifique », la fiche RNCP doit être fournie avec la fiche de présentation</i>) :	Métiers de l'informatique : applications web
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	LP
Origine de la formation (<i>préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec restructuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo. En cas de création ex-nihilo, argumenter en quelques phrases cette création</i>) :	La formation est une évolution de la LP « Métiers de l'informatique : systèmes d'information et gestion de données (parcours « Logiciels libres ») dont la création remonte à 2004.
Champ de formations (<i>indiquer le champ principal dans lequel s'inscrit cette formation. Préciser le cas échéant s'il y a un champ secondaire</i>) :	STI : Sciences, Technologies, Ingénieries
Etablissements (<i>indiquer les établissements qui demandent une co-accréditation</i>) :	Université d'Angers (aucune co-accréditation)
Parcours (<i>préciser et détailler si nécessaire les différents parcours prévus dans la formation, y compris les parcours d'accès santé (L.AS)</i>) :	Aucun
Lieux de la formation (<i>préciser le cas échéant les délocalisations</i>) :	UFR Sciences – Département informatique

<p>Modalités d'enseignement (préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; à distance, etc.) :</p>	<p>Les enseignements sont dispensés en présentiel. La LP est accessible par la voie de la formation initiale, de la formation continue & en alternance (contrats de professionnalisation & d'apprentissage) après une L2, un BTS ou un DUT informatique.</p>
<p>Volume horaire de la formation (indiquer aussi la part d'enseignement en langues étrangères) :</p>	<p>450 h (hors encadrements de projets & suivis de stages / d'alternants)</p> <p>Un volume de 15h est dédié aux enseignements d'anglais.</p> <p>L'insertion professionnelle des étudiants restant principalement locale, les enseignements scientifiques restent intégralement dispensés en français.</p>
<p>Effectifs attendus :</p>	<p>20 – 25 étudiants</p>
<p>Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :</p>	<p>Aucun</p>
<p>Accords internationaux particuliers :</p>	<p>Aucun</p>
<p>Conventionnement avec une institution privée française :</p>	<p>Aucun</p>
<p>On trouvera ici :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit les éléments supplémentaires permettant d'apprécier les évolutions et/ou améliorations par rapport à la précédente période lors d'un renouvellement, notamment les éléments en réponse aux recommandations de l'évaluation Hcéres du bilan - soit les éléments permettant d'apprécier la demande de création de formation (contenus, débouchés professionnels, poursuites d'études, équipe pédagogique...). <p>La LP « Logiciels libres » (2004-2021) va évoluer vers un contenu plus orienté vers le développement web d'où le changement de mention à partir de la rentrée 2022. L'équipe pédagogique en profitera également pour mettre en place une démarche « DevOps » (cf. schéma ci-dessous) au sein de certains enseignements (par exemple en favorisant une « pédagogie par projet »). Pour résumer, il s'agit de privilégier la collaboration entre les équipes de développement (« Dev ») & d'exploitation (« Ops »), l'un des objectifs principaux étant d'améliorer la qualité du travail fourni.</p>	



Si la présente mention comprend une option « accès santé » (L.AS), décrire succinctement le dispositif :

Non applicable

DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TYPE LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE OU MASTER

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation : Université d'ANGERS

La formation	
Intitulé <i>(En cas d'intitulé hors nomenclature « mention spécifique », la fiche RNCP doit être fournie avec la fiche de présentation) :</i>	Licence Professionnelle Mention Productions Végétales Parcours « gestion de la santé des plantes »
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	LP
Origine de la formation <i>(préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec restructuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo. En cas de création ex-nihilo, argumenter en quelques phrases cette création) :</i>	Renouvellement à l'identique
Champ de formations <i>(indiquer le champ principal dans lequel s'inscrit cette formation. Préciser le cas échéant s'il y a un champ secondaire) :</i>	STI : Sciences, Technologies, Ingénieries
Etablissements <i>(indiquer les établissements qui demandent une co-accréditation) :</i>	Institut Agro - AgroCampus Ouest Angers
Parcours <i>(préciser et détailler si nécessaire les différents parcours prévus dans la formation, y compris les parcours d'accès santé (L.AS)) :</i>	Parcours « gestion de la santé des plantes »

Lieux de la formation (préciser le cas échéant les délocalisations) :	Faculté des sciences de l'Université d'Angers et Institut Agro-Agrocampus Ouest Angers
Modalités d'enseignement (préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; à distance, etc.) :	Formation initiale, Formation continue, Formation en apprentissage : en présentiel Formation continue dispositif VAE : à distance
Volume horaire de la formation (indiquer aussi la part d'enseignement en langues étrangères) :	420 h hors projet tuteuré et stage (dont 25h dédiées à l'enseignement de l'anglais) Stage 3 mois minimum
Effectifs attendus :	20 toutes modalités d'enseignement confondues (FI, FC, apprentissage)
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :	Institut Agro-AO ANGERS
Accords internationaux particuliers :	Non
Conventionnement avec une institution privée française :	Non
<p>On trouvera ici :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit les éléments supplémentaires permettant d'apprécier les évolutions et/ou améliorations par rapport à la précédente période lors d'un renouvellement, notamment les éléments en réponse aux recommandations de l'évaluation Hcéres du bilan - soit les éléments permettant d'apprécier la demande de création de formation (contenus, débouchés professionnels, poursuites d'études, équipe pédagogique...). 	

Si la présente mention comprend une option « accès santé » (L.AS), décrire succinctement le dispositif :

Pas d'option accès santé